

Location local BAR et licence IV

La commune de Saint André de Cruzières loue à partir du 1^{er} juin 2024 un local commercial et une licence IV attachée au local pour la réouverture du Bar de la commune fermé depuis janvier 2022.

La commune, propriétaire historique de la licence IV souhaite mettre à disposition un local rénové dans l'ancienne mairie avec une terrasse de 71 m².

Les futurs locaux sont constitués d'une salle principale de 80 m² et d'une réserve de 10 m². Ils sont loués non équipés.

Le loyer s'élève à 400 € par mois (local et licence IV). La commune demande aux candidats un prévisionnel de trésorerie, un permis d'exploitation, et une note présentant son projet professionnel (horaires et périodes d'ouverture, animations envisagées...)

Les dossiers de candidature sont à retirer à la mairie par voie postale ou par mail à l'adresse mairie@stadc.fr.